



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition partie 2 du mois d'août 2014

PREFECTURE**CABINET***Bureau du Cabinet*

Arrêté en date du 3 juillet 2014 portant attribution de la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014 Page 1711

Arrêté en date du 7 juillet 2014 portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers - Promotion du 14 juillet 2014 Page 1729

Bureau du Cabinet – Section Affaires Générales

Arrêté en date du 11 août 2014 accordant l'honorariat de maire à M. TALON Page 1731

Arrêté en date du 11 août 2014 accordant l'honorariat de maire à M. CHERDON Page 1731

Bureau de la sécurité intérieure

Arrêté en date du 7 août 2014 relatif à la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection Page 1731

Service interministériel de défense et de protection civile

Arrêté en date du 7 août 2014 portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier , délivré à M. Sébastien TURGY Page 1733

Arrêtés de renouvellement (3) en date du 7 août 2014 - Certificats de qualification C4 – T2 pour l'utilisation des articles pyrotechniques, sont délivrés à :

- M. AMORY Ludovic Page 1733

- Mme GARNOTEL Yannick Page 1734

- M. WIART Frédéric Page 1735

Arrêté de renouvellement en date du 8 août 2014 - Certificat de qualification C4 – T2 pour l'utilisation des articles pyrotechniques, est délivré à

- M. IDELOT Laurent Page 1735

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES*Bureau de la légalité et de l'intercommunalité*

Arrêté en date du 21 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon Page 1736

Arrêté en date du 21 juillet 2014 portant adhésion des communes, d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et de Deuillet au Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents Page 1739

Arrêté en date du 11 août 2014 portant rectification de la composition de la Commission départementale de la coopération intercommunale Page 1740

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Territoires - Unité Animation droit des sols fiscalité

Décision en date du 7 août 2014 de M. Pierre-Philippe FLORID, directeur départemental des territoires, donnant délégation de signature à ses collaborateurs Page 1743

Service de l'Agriculture

Arrêté, en date du 28 juillet 2014, relatif aux priorités pour l'attribution des droits à prime à la vache allaitante issus de la réserve départementale pour la campagne 2014 Page 1744

Arrêté, en date du 8 août 2014, portant prolongation du mandat des membres du comité départemental d'expertise Page 1745

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 en matière de contentieux et gracieux fiscal par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON Page 1746

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des Impôts actualisée au 1^{er} septembre 2014 Page 1748

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Entreprises d'HIRSON par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON, à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure au nom du comptable Page 1750

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des particuliers d'HIRSON par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON, à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure au nom du comptable Page 1750

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE PICARDIE

Service Energie, Climat, Logement et Aménagement du Territoire

Réseau de Distribution d'Énergie Électrique - Commune de La Ville aux Bois lés Dizy Raccordement électrique interne du parc éolien de « La Ville aux Bois lés Dizy » ENERTRAG Aisne IX SAS Page 1751
Approbation du projet d'exécution n°A24-02-013 en date du 5 août 2014

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PICARDIE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME***Ressources humaines, Formation professionnelle et concours*

Subdélégation de signature en matière domaniale et gestion des patrimoines privés, en date du 5 août 2014, donnant délégation de signature aux collaborateurs de M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne

Page 1753

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI***Services à la Personne*

Récépissé en date du 6 août 2014 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/803470228 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'entreprise DUPONT Romuald à VERVINS

Page 1755

Récépissé en date du 7 août 2014 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° SAP/512606799 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'entreprise HANOTEAU Nicolas « Nicolas services » à LUZOIR

Page 1756

Récépissé en date du 8 août 2014 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° SAP/512290107 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, au nom de l'EURL Couleur jardin à BOUCONVILLE VAUCLAIR

Page 1757

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES*PAE – Service Tabac*

Arrêté en date du 4 août 2014 de fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent à CONDREN

Page 1758

PREFECTURE

CABINET

Bureau du Cabinet

Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014

A R R E T E

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Monsieur BARBIER Jean-Luc**
Ancien conseiller municipal de MONTHENAULT
- **Madame BENIER Monique**
Ancien maire de BELLEAU
- **Monsieur BRASSART Gilbert**
Adjoint au maire de CHAUNY
- **Monsieur COTTRAY Yves**
Adjoint au maire de CROUTTES SUR MARNE
- **Monsieur DEROT François**
Conseiller municipal de CROUTTES SUR MARNE
- **Monsieur FLAMANT Jean**
Ancien adjoint au maire de BARISIS
- **Monsieur GUNIA Alain**
Ancien conseiller municipal de ARTEMPS
- **Monsieur HARRENT Christian**
Ancien conseiller municipal de SAMOUSSY
- **Monsieur HENNECHART Gérard**
Adjoint au maire de VOULPAIX
- **Monsieur LEGAL Didier**
Ancien adjoint au maire de PRISCES
- **Monsieur LEREDDE Jean Yves**
Conseiller municipal de CROUTTES SUR MARNE

- **Monsieur LIENART Louis**
Ancien maire de CROUTTES SUR MARNE
- **Monsieur MEUNIER Bernard**
Conseiller municipal de MONDREPUIS
- **Monsieur NIHOARN Gwenaël**
Adjoint au maire de CHAUNY
- **Monsieur RENAUX Jean Paul**
Maire de VOULPAIX
- **Monsieur SAUVAGE Gérard**
Ancien conseiller municipal de COULONGES-COHAN
- **Madame VENET Annick**
Ancien maire de VAILLY-SUR-AISNE

Médaille VERMEIL

- **Monsieur COHIDON Claude**
Ancien adjoint au maire de SAINT-MICHEL
 - **Monsieur DIDIERJEAN Roland**
conseiller municipal de RIBEMONT
 - **Monsieur EVRARD Jean-Pierre**
Adjoint au maire de BILLY SUR AISNE
 - **Monsieur HERMELIN Claude**
Ancien adjoint au maire de ARTEMPS
 - **Monsieur MARTIN Jacques**
Maire de JUMENCOURT
 - **Monsieur THYRION Jean Luc**
Ancien conseiller municipal de VOULPAIX
- Madame WIDYNSKI Josette**
Ancien adjoint au maire de BRASLES

Médaille OR

- **Monsieur BRASILIER André**
Conseiller municipal de LOUPEIGNE
- **Monsieur CLEMENT Jean (A titre posthume)**
Ancien maire de LA FERTE MILON

- **Monsieur GIRARD François**
Adjoint au maire de ARTONGES
- **Monsieur MARIOTTE Jean Pierre**
Ancien adjoint au maire de ETAMPES SUR MARNE
- **Monsieur POTELET Michel**
Maire de RIBEMONT

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Monsieur BARAQUIN Florent**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE de MONTIGNY LENGRAIN
- **Madame BEAUMATIN Evelyne**
Assistante socio-éducative principale, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ET MARNE de MELUN
- **Monsieur BECRET Guy**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BETTANCOURT Christophe**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BOULME Christophe**
Agent de maîtrise territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame BOURGEOIS Cendrine**
Infirmière diplômée d'Etat, MAISON DE RETRAITE de CREPY
- **Madame BOURLON Marie Paule (En retraite)**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BOUTON André**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BREBANT Bruno**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame BRENOT Caroline**
Adjoint administratif, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS
- **Monsieur BRIN Yvon**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur CARLIER Christian**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, MAIRIE de LAON

- **Monsieur CATHRIN David**
Agent de maîtrise territorial principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur CERF Olivier**
Agent de maîtrise, MAIRIE de LAON
- **Madame CHATELAIN Annick**
Adjoint administratif territorial 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CHOLLET Monique**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame COLLE Catherine**
A.S.E.M principal 2ème classe, MAIRIE de ETREUX
- **Monsieur CORFDIR Pascal**
Adjoint technique 1ère classe, CENTRE D' ACTION SOCIALE de PARIS
- **Madame COTTART Thérèse**
A.T.S.E.M 1ère classe, MAIRIE de ITANCOURT
- **Madame DELEAU Marie Christine**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DELVALLEE Claudine**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DERVILLEE Bernadette**
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de MONDREPUIS
- **Monsieur DESCHAMPS Didier**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur DESCHAMPS Thierry**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur DESMIDTS Jean Marie**
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d' agglomération , MAIRIE de SAINT-
QUENTIN
- **Madame DEVILLERS Magali**
Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d' Enseignement, CONSEIL GENERAL de
L' AISNE
- **Madame DEVIN Delphine**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS
- **Madame DHUEZ Thérèse**
Adjoint technique principal 2ème classe, Communauté d' agglomération, MAIRIE de SAINT-
QUENTIN

- **Madame DRUMIGNY Ingrid**
Infirmière diplômée d'Etat classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de FOURMIES
- **Madame DUBOIS Florence**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de ETREUX
- **Monsieur DUBOIS Jean Philippe**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DUNAIME Sonia**
Adjoint du patrimoine, MAIRIE de RIMOGNE
- **Madame EMERY Fabienne**
Adjoint administratif, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame FAVIER Nathalie**
Assistant socio éducatif C.C.A.S, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame FURTAK Agnès**
Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame GAILLARD Virginie**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame GARBE Isabelle**
Educateur activités physiques et sportives principal, Communauté d'Agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur GERMAIN Morgan**
Agent de maîtrise, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame GHANIM Isabelle**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame GODECAUX Nicole**
Adjoint administratif de 1ère classe, Communauté d'Agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame GONCALVES Catherine**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de CROUTTES SUR MARNE
- **Monsieur GRIMA Olivier**
Agent contractuel spécialiste en informatique cadre moyen, MAIRIE DIRECTION DES SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION de PARIS
- **Monsieur GUEGAIN Gilles**
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'Agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN

- **Madame HARRE Nicole (En retraite)**
Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE de CROUY
- **Monsieur HATIL Sylvain**
Adjoint technique 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
- **Madame HEMERY Corinne**
Adjoint administratif territorial 2ème classe, MAIRIE de LAON
- **Monsieur HENNECHART Patrice**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame HERY Myriam**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur HU Michel**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame HUET Régine**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur HUYETTE Olivier**
Adjoint technique principal 2ème classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur KOPIBIDA Jean Claude**
Agent de maîtrise territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LACOUR Colette**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS
- **Monsieur LALONDE Xavier**
Administrateur territorial, CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de CHAUNY
- **Monsieur LANDAT Gérald**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LANGELEZ Laurent**
Adjoint technique principal 2ème classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame LANGNY Caroline**
Infirmière en soins généraux de classe supérieure, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur LARZILLIERE Jacky**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LEBEAU Sébastien**
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE de LAON

- **Madame LEBEL Evelyne (En retraite)**
Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEBLANC Isabelle**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS
- **Madame LEDANTEC Chantal**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de GUISE
- **Madame LEFEVRE Sabine**
Adjoint administratif, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS
- **Madame LEGRAND Céline**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE de VIRY-NOUREUIL
- **Madame LEMAITRE Floriane**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEMOINE Laurence**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LEOTARD Georges**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEQUEUVRE Isabelle**
ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE de MONDREPUIS
- **Madame LEROY Isabelle**
Assistant socio éducatif principal, SDIS de LAON
- **Monsieur LETELLIER Alex**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LETRAIN Catherine**
Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LOIGEROT Sandrine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS
- **Madame MAGNOUX Lisiane**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS de BOBIGNY
- **Madame MANOND Sybille**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur MARET Jacky**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Monsieur MATHIE Olivier**
Ingénieur hydrologie principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur MATHIEU Alex**
Ingénieur territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur MINETTE Pascal (En retraite)**
Adjoint technique territorial, MAIRIE de ITANCOURT
- **Madame MONIOT Amel**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D' ILE DE FRANCE de PARIS
- **Madame MORIN Christine**
Auxiliaire de périculture 1ère classe titulaire, MAIRIE de VINCENNES
- **Madame MOURIN Annabelle**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de GUISE
- **Madame NEJJARI Nathalie**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur NOYON Frédéric**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur OFFROY Fabrice**
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame ORVANE Véronique**
Conseiller socio éducatif, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame PANICO Micheline**
Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d' Enseignement, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame PERDU Karine**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur PERNEE Patrick**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de EPAUX-BEZU
- **Madame PESTEL Marie Pierre**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur PICARD Jean Michel**
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur POIRET Jacques**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Madame QUINEAU Caroline**
Agent social 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
- **Madame RAFFARD Lucile**
Puéricultrice de classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame RAMINELLI Andrée**
Rédacteur principal 1ère classe, CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de CHAUNY
- **Madame RIBLET Paule**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de ATHIES-SOUS-LAON
- **Madame RODTS Marie Thérèse**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame ROLLET Sylvie**
Agent social 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
- **Madame ROSADO Béatrix**
Educateur principal de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur RUCAR Pierre**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur RUFIN Jean Marie**
Adjoint technique territorial 1ère classe, MAIRIE de LAON
- **Monsieur SAADOUN Richard**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de MEAUX
- **Monsieur SABLIN Philippe**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Etablissements d'Enseignement , CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE de AMIENS
- **Madame SAF Mariam**
Cadre supérieur de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER de GUISE
- **Madame SCAT Catherine**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur SEDAN François**
Agent de maîtrise territorial principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame SENEPART Nathalie**
Agent social 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE de PARIS
- **Monsieur SERIN Jean Jacques**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Monsieur SERO Philippe**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de NANTEUIL LES MEAUX
- **Monsieur SERVAIN François**
Ingénieur territorial principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame SKOWRONSKI Edith**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame SLAMOVITZ Sabine**
Assistant territorial socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame SOCHA Laurence**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur SOUSSEING Paul**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Etablissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de PARIS
- **Madame SZPIRKO Caroline**
Médecin territorial hors classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame TARGET Brigitte**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur TERRANI Fabrice**
Technicien, MAIRIE de CHAUNY
- **Madame THOMAS Catherine**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame VACHE Christine**
Adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur VILLAIN Patrick**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame VILLETTE Christine**
Ingénieur territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame WAGUET Martine**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de PANTIN
- **Monsieur WAXIN Thierry**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de LA FERTE MILON
- **Madame YVERNEAU Delphine**
Puéricultrice de classe supérieure, MAIRIE de LAON

- **Monsieur ZUPANCIE Claude**
Assistant socio éducatif, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

Médaille VERMEIL

- **Madame ALLIOT Sylviane**
Ouvrier professionnel qualifié , CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame ANSART Martine**
Médecin territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur AUPEIX Jean-Pierre**
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU de PARIS
- **Monsieur BACLET Gilles**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame BEAUVILLAIN Florence**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame BIAUDE Annie**
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE de CROUTTES SUR MARNE
- **Monsieur BILLARD Philippe**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame BONO Martine**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BOSELLI Gérard**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE de LAON
- **Madame BOUAITA Line**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame BOURDIN Agnès**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS de BOBIGNY
- **Monsieur BOURGIS Alain**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS
- **Monsieur BREHAUX Daniel (En retraite)**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BRUNET Jean Luc**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Madame CADART Sylvie**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS de BOBIGNY
- **Madame CHAUWIN Maryline**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CHEVALIER Murielle**
Rédacteur, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame CLEMENT Jocelyne**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CUREAUX GERIN Myriam**
Conseiller socio éducatif, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DE COULOMME Sophie**
Puéricultrice cadre supérieur de santé, MAIRIE de LAON
- **Madame DEHU Marielle**
Adjoint technique 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION de CHATEAU-THIERRY
- **Madame DELANCHY Christine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de CHAUNY
- **Madame DELOFFRE Chantal (En retraite)**
Assistant socio-éducatif, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur DEMERY Philippe**
Maître ouvrier principal, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE de PARIS
- **Madame DOUEZ Claire**
Secrétaire administratif de classe normale , MAIRIE de PARIS
- **Madame DUVAL Pascale**
Infirmière en soins généraux de classe supérieure, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur EMERY Christian**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur FONTAINE Bruno**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de GUISE
- **Madame FOURDRAIN Annie**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de LAON
- **Monsieur FOURNIER André**
Adjoint technique, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS

- **Madame FRANCOIS Patricia**
Auxiliaire de puériculture et de soins 1ère classe, MAIRIE DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE de PARIS
- **Madame FROMENT Roseline**
Secrétaire de mairie, MAIRIE de LEHAUCOURT
- **Madame GERVAIS Marlyne**
Aide soignante, MAISON DE RETRAITE de CREPY
- **Madame GIRAUT SATABIN Martine**
Adjoint technique territorial 1ère classe des Etablissements d' Enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE de PARIS
- **Madame GOGUET Annick**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de GUISE
- **Monsieur GOMEZ Jean-Denis**
Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT DE L'OISE
- **Monsieur GOUVERNEUR Régis (En retraite)**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur GREGOIRE Pascal**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame HOUVENAGHEL Sabine**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur HUET Patrice**
Garde champêtre chef principal, MAIRIE de SAINT-GOBAIN
- **Madame KACZMAREK Brigitte**
Moniteur éducateur, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEAUD Christine**
Infirmière territoriale classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame LEBLANC Sylviane**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LECHEF Fabrice**
Agent de maîtrise, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame LECOMTE LEFEBVRE Agnès**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE

- **Monsieur LEMERCIER Bernard**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LA COURNEUVE
- **Monsieur MARGALLE Jacques**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de CROUTTES SUR MARNE
- **Madame MAURICE Marie Claude**
Ouvrier professionnel qualifié , CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame MEUNIER Régine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame PERRIN Agnès**
Aide soignante classe exceptionnelle, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur PETIT Patrick**
Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe, MAIRIE de FOURMIES
- **Monsieur PICOT Daniel**
Agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE
- **Madame PIERRE Evelyne**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS
- **Monsieur PONS Serge**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame POULAIN Janique**
Infirmière classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame PRUVOT Hélène**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur RAPACKI Pascal**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame REK Catherine**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame RENUART Françoise**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de MONDREPUIS
- **Monsieur ROBBE Jean Marie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame ROUCHETTE Michelle**
A.S.E.M principal 2ème classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Monsieur ROUGE Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS

- **Madame SANDRON Corinne**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur SEGRETAIN François**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE, DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS de PARIS
- **Monsieur SOURIS Marc**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame SUMIEN Danielle**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de LAON
- **Madame THERON Annie**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur THOMAS Bernard**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame THUILLIEZ Véronique**
Aide soignante classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame VAN MELLO Marie Line**
Attaché territorial principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur VERMERSCH Vincent**
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal 1ère classe, MAIRIE DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS de PARIS
- **Madame VINCENT Marie Yvonne**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur WAGUET Stéphane**
Technicien principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EST ENSEMBLE de ROMAINVILLE

Médaille OR

- **Madame BAGNAUX Ghislaine**
Attaché de conservation du patrimoine, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS
- **Monsieur BALESTRIE Jean François**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BARA Jean Pierre**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BASTIEN Patrick**
Directeur général des services, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Madame BEAULIEU Murielle (En retraite)**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BEURAIN Jean-Marc**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame BERCHER Claudia**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES de PARIS
- **Madame BERNARD Catherine**
Agent administratif principal 1ère classe, MAIRIE de MAISONS ALFORT
- **Monsieur BLONDELLE Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SOISSONS
- **Madame BOCHET Nicole**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur BOCHEUX Jean Pierre**
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur BOURGE Robert**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame BOURGEOIS Claudine**
Adjointe administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL de COMPIEGNE
- **Madame BRECHET-EBLE Michelle**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CARLIER Catherine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame CARRE Marie-France**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame CASTILLEJOS Pascale**
Assistante médico administrative classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de MEAUX
- **Monsieur CAUET Hervé**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame CHARPENTIER Véronique**
A.T.S.E.M, MAIRIE de THENELLES
- **Madame CHARTIER LIVONI Frédérique**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de BAGNOLET

- **Monsieur CHEVALIER Régis**
Attaché principal, MAIRIE de GAUCHY
- **Madame COHIDON Nadine**
Infirmière territoriale en soins généraux de classe supérieure, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame DERAET Marie Ange**
Agent hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de GUISE
- **Monsieur DEVAILLY Jean Claude**
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE de BOHAIN-EN-VERMANDOIS
- **Monsieur DOUAY Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DUBUIS Emile**
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur DURAND Joël**
Technicien principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur FLUTEAUX Dominique**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur FONTAINE Dominique**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
- **Madame GAUMET Catherine**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame GERMAIN Martine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame GILBERT Brigitte**
Adjoint du patrimoine 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame GUILLAUME Dominique**
Rédacteur territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame HERBAIN MANSARD Blandine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER de CAMBRAI
- **Monsieur HERBERT Christian (En retraite)**
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame HIVIN Josiane**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Monsieur KOLLAR Régis**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur KURLAK Marc**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE de LAON
- **Monsieur LEPESANT Patrick**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de LAON
- **Monsieur LEPRETRE Michel**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame LERAT Monique**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur LIZE Francis**
Technicien, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur MONIN Didier**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de VILLERS-COTTERETS
- **Madame PAILLOT Annick**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur PARIS Didier (En retraite)**
Directeur territorial, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur PARISOT Gilles**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de MEAUX
- **Madame PIOT Marylène**
Rédacteur principal 1ère classe, SDIS de LAON
- **Madame POLYNICE Catherine**
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE de LA FERTE MILON
- **Monsieur PONTHEUX Ghislain**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Monsieur PONTHEUX Jean Pierre**
Ingénieur principal, Communauté d'agglomération, MAIRIE de SAINT-QUENTIN
- **Madame PRUDHOMME Sylvie**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame QUENOT Annie**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE

- **Madame ROUX Brigitte**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA SEINE ST DENIS de BOBIGNY
- **Monsieur SCHUMERS Jean Michel (En retraite)**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Madame SERVAIS Danièle**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur TERRYN Jean Marc (En retraite)**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- **Monsieur TINOT Michel**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de FOURMIES
- **Monsieur TROCLET Gérard**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de HARLY

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LAON, le 3 juillet 2014

Le Préfet de l' Aisne,
Signé Hervé BOUCHAERT

Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur
des Sapeurs-Pompiers
Promotion du 14 juillet 2014

A R R E T E

Article 1^{er} - Des Médailles d'Honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médaille d'OR

Monsieur ALCARAZ Cyrille sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY
Monsieur DUPORT Jean-Jacques lieutenant sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX
Monsieur GANDON Frédéric adjudant-chef sapeur pompier professionnel à CHÂTEAU-THIERRY
Monsieur HORNIK Dominique adjudant-chef sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX
Monsieur LEBEAU Denis adjudant-chef sapeur pompier volontaire à MARLY-GOMONT
Monsieur PETITFRERE Olivier adjudant-chef sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY

Médaille VERMEIL

Monsieur ANCELOT Mickaël sergent sapeur-pompier volontaire à LA CAPELLE
Monsieur BEHARELLE Christophe caporal- chef sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY
Monsieur BELTRAN Emmanuel sergent-chef sapeur pompier volontaire à CHÂTEAU-THIERRY

Monsieur BELTRAN Mickaël sergent sapeur pompier professionnel à CHÂTEAU-THIERRY
Monsieur CHAMOT Tony adjudant sapeur pompier professionnel au SDIS de LAON
Monsieur DEFOSSE Christophe caporal sapeur pompier volontaire à RIBEMONT
Monsieur DHU Stéphane adjudant-chef sapeur pompier professionnel à SOISSONS
Monsieur ELOY Sylvain adjudant-chef sapeur pompier professionnel à SOISSONS
Monsieur GAUDION Willy adjudant sapeur pompier volontaire à ETREAUPONT
Monsieur LEQUEUX Laurent adjudant-chef sapeur pompier volontaire à SOISSONS
Monsieur MODDE Gilles adjudant-chef sapeur pompier professionnel à SOISSONS
Monsieur OBLET Christian adjudant sapeur pompier volontaire à RIBEMONT
Monsieur SOWINSKI Jean-Philippe médecin commandant sapeur pompier volontaire à RIBEMONT
Monsieur TAISSIDRE Xavier caporal-chef sapeur pompier volontaire à BEAUREVOIR
Monsieur VANGREVELINGHE Willy sergent-chef sapeur pompier professionnel à CHAUNY

Médaille ARGENT

Monsieur BEURTON Jean-Luc sergent-chef sapeur pompier volontaire à BEAURIEUX
Monsieur BLAIN Christian caporal-chef sapeur pompier volontaire à MARLE
Monsieur BLERIoT Stéphane sergent sapeur pompier volontaire à VILLERS-COTTERETS
Monsieur BONVALET Ludovic sergent-chef sapeur pompier volontaire à VILLERS-COTTERETS
Monsieur CUVREAUX Laurent adjudant sapeur pompier volontaire à ANIZY-LE-CHÂTEAU
Monsieur DAIME Vincent caporal-chef sapeur pompier volontaire à ETREUX
Monsieur DEBLOCK Frédéric sergent-chef sapeur pompier volontaire à RIBEMONT
Monsieur DELAPORTE Christian caporal-chef sapeur pompier volontaire à ETREAUPONT
Monsieur DELBENDE Bruno médecin capitaine sapeur pompier volontaire à VILLERS-COTTERETS
Monsieur DELIBERO Fabrice adjudant sapeur pompier volontaire à GUISE
Monsieur DONNAY Vincent caporal sapeur pompier volontaire à BUIRONFOSSE
Monsieur GALLOIS Jean-Sébastien adjudant sapeur pompier volontaire à ETREUX
Monsieur LAMOTTE Sébastien caporal-chef sapeur pompier volontaire à GUISE
Monsieur GOGUET Frédéric sergent-chef sapeur pompier volontaire à RIBEMONT
Monsieur LIEVEAUX Sébastien sergent-chef sapeur pompier professionnel à LAON
Monsieur LOYS Fabrice adjudant-chef sapeur pompier volontaire à ANIZY-LE-CHÂTEAU
Monsieur ROUX Camille sergent sapeur pompier professionnel à LAON
Monsieur SALLE Geoffrey adjudant sapeur pompier professionnel à CHÂTEAU-THIERRY
Monsieur SORET Thierry adjudant sapeur pompier volontaire à COINCY
Monsieur SOURIS Frédéric sergent-chef sapeur pompier professionnel à SOISSONS
Monsieur TILLANT Sylvain commandant sapeur pompier professionnel au SDIS de LAON
Monsieur WALLON Mickaël caporal-chef sapeur pompier volontaire au NOUVION-EN-THIERACHE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 7 juillet 2014

Le Préfet de l'Aisne
Signé Hervé BOUCHAERT

Bureau du Cabinet – Section Affaires Générales

Arrêté accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Pierre TALON, ancien maire d'AUDIGNY.

Fait à LAON, le 11 août 2014
Le Préfet,
signé Hervé BOUCHAERT

Arrêté accordant l'honorariat de maire

ARRETE

L'honorariat est accordé à M. Paul CHERDON, ancien maire de SAINT-MICHEL.

Fait à LAON, le 11 août 2014
Le Préfet,
signé Hervé BOUCHAERT

Bureau de la sécurité intérieure

Arrêté relatif à la composition de la commission
départementale des systèmes de vidéoprotection

Le Préfet de l'Aisne,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le code de la sécurité intérieure, partie réglementaire, livre I, titre V, chapitre 1^{er} section 2 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2013 relatif à la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

CONSIDERANT l'ordonnance modificative du 17 septembre 2012 du premier président de la Cour d'appel d'Amiens ;

CONSIDERANT les désignations du directeur départemental de la sécurité publique en date du 19 novembre 2012 et du commandant du groupement de gendarmerie départementale en date du 21 juillet 2014 ;

CONSIDERANT la lettre du 18 décembre 2012 du président de l'Union des Maires de l'Aisne désignant ses représentants au sein de la commission précitée ;

CONSIDERANT la lettre du 6 novembre 2012 du président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne désignant ses représentants au sein de la commission précitée ;

SUR la proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne,

-ARRETE-

Article 1^{er} : La commission départementale des systèmes de vidéoprotection est composée comme suit :

1°) Magistrats du siège

- Titulaire : Mme Martine BRANCOURT, vice-présidente du Tribunal de grande instance de LAON
- Suppléant : M. Bernard SARGOS, vice-président au tribunal de grande instance de LAON

2°) Représentants de l'association départementale des maires

- Titulaire : Monsieur Bruno COCU, maire de la commune de Charmes
- Suppléant : Madame Caroline LOMBARD, maire de la commune de Proix

3°) Représentants désignés par la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne

- Titulaire : M. François PAROCHE, membre titulaire de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne
- Suppléant : M. Eric DUBOIS, collaborateur de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne

4°) Personnalités choisies en raison de leur compétence par le Préfet

- le chef d'escadron Arnaud DUJARDIN, représentant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne ou
- le brigadier-major Bruno BOUTELAA, représentant la direction départementale de la sécurité publique de l'Aisne

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 7 janvier 2013 relatif à la composition de la commission départementale des systèmes de vidéosurveillance est abrogé.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Le Préfet de l'Aisne
Signé Hervé BOUCHAERT

Service interministériel de défense et de protection civile

Arrêté portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier

A R R E T E

Article 1 : L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 susvisé est délivré à :

- Nom : TURGY
- Prénom : Sébastien
- Date et lieu de naissance : 26 avril 1978 à Soissons
- Adresse ou domiciliation : 8 rue de la Tour 02290 Fontenoy

en vue de l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier appartenant aux groupes C2 et C3.

Article 2 : Le présent agrément a une durée de validité de 5 ans.

Article 3 : Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du département de l'Aisne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Chef du S.I.D.P.C
Signé : Valérie GARBERI

Arrêté de renouvellement
Certificat de qualification C4 – T2
N° 02/2014/0033

A R R E T E

Article 1 : Le certificat de qualification C4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : AMORY
- Prénom : Ludovic
- Date et lieu de naissance : 2 juin 1978 à Soissons
- Adresse : 2 rue d'Alembert 02200 Soissons

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n°02/2012/0033 du 26 juin 2012 délivré à M.Amory est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Chef du S.I.D.P.C
Signé :Valérie GARBERI

Arrêté de renouvellement
Certificat de qualification C4 – T2
N° 02/2014/0035

A R R E T E

Article 1 : Le certificat de qualification C4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : GARNOTEL
- Prénom : Yannick
- Date et lieu de naissance : 12 janvier 1990 à Meaux
- Adresse : 6 Chemin de la Ferme 02310 Pavant

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-T2 niveau 1 est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Chef du S.I.D.P.C
Signé :Valérie GARBERI

Arrêté de renouvellement
Certificat de qualification C4 – T2
N° 02/2014/0034

A R R E T E

Article 1 : Le certificat de qualification C4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : WIART
- Prénom : Frédéric
- Date et lieu de naissance : 3 janvier 1978 à Meaux
- Adresse : 16 rue de la Chénée 02310 Nogent l'Artaud

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n°02/2012/0024 du 25 mai 2012 délivré à M.Wiart est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 7 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Chef du S.I.D.P.C
Signé :Valérie GARBERI

Arrêté de renouvellement
Certificat de qualification C4 – T2
N° 02/2014/0036

A R R E T E

Article 1 : Le certificat de qualification C4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : IDELOT
- Prénom : Laurent
- Date et lieu de naissance : 2 mars 1962 à Soissons
- Adresse : 16 rue Saint-Christophe 02200 Soissons

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n°02/2012/0003 du 9 janvier 2012 délivré à M.Idelot est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 8 août 2014

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Chef du S.I.D.P.C
Signé : Valérie GARBERI

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

Arrêté portant modification des statuts
de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5,

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1992 modifié, portant création de la Communauté de communes du Laonnois,

VU les arrêtés préfectoraux des 23 septembre 2013 et 10 décembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Laonnois et dissolution de plein droit du syndicat intercommunal de transports urbains du Laonnois,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant transformation de la Communauté de communes du Laonnois en Communauté d'agglomération du Pays de Laon,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 6 février 2014 approuvant l'intérêt communautaire des compétences « équilibre social de l'habitat » et « politique de la ville »,

CONSIDERANT l'avis du conseil communautaire reconnaissant l'intérêt communautaire, à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté d'agglomération, pour l'exercice desdites compétences,

CONSIDERANT que les conditions posées par l'article susvisé du code général des collectivités territoriales se trouvent réunies,

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : La rédaction de l'article 2 des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon est modifié comme suit :

<i>Au titre des compétences obligatoires</i>
--

En matière de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La communauté est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- les zones intercommunales existantes du Champ du Roy, des Minimes, d'Aulnois-sous-Laon et le Pôle du griffon,
- à compter du 1^{er} mars 2005, les zones d'une superficie supérieure à un hectare situées à proximité des axes routiers ou autoroutiers structurants.

La communauté :

- est compétente en matière d'actions de développement économique d'intérêt communautaire,
- assure la création, la gestion et la commercialisation d'immobilier d'entreprise sur ces zones,
- prend en charge les dispositifs de soutien et d'accompagnement aux activités artisanales et commerciales et à la création d'entreprises.

EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

La communauté est compétente pour :

- l'élaboration et le suivi du schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire :
sont d'intérêt communautaire les nouvelles ZAC nécessaires à l'exercice de cette compétence dès lors que leur superficie est supérieure à un hectare et qu'elles ont une vocation économique.
- l'organisation des transports des élèves du primaire se rendant à la piscine-patinoire du Dôme et plus généralement des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :

La compétence de la communauté de communes s'étend aux actions suivantes :

- élaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH),
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,

Création et animation d'un OBSERVATOIRE DU LOGEMENT d'intérêt communautaire pour :

- la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
- les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ :

La communauté est compétente en matière :

- de dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire :
est d'intérêt communautaire l'élaboration du dispositif contractuel du CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE
- de dispositifs locaux de prévention de la délinquance
sont d'intérêt communautaire l'élaboration et l'animation du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Au titre des compétences optionnelles

EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE :

La communauté assure :

- la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés, conformément aux dispositions de l'article L.2224-13 du CGCT,
- la lutte contre la pollution de l'air,
- la lutte contre les nuisances sonores,
- le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

La communauté est compétente pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire que sont :

- le complexe piscine-patinoire « le Dôme »
- le musée
- le conservatoire de musique et de danse de la Ville de Laon.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Est déclaré d'intérêt communautaire, le chantier d'insertion de la communauté d'agglomération intervenant auprès des 38 communes de la communauté.

Au titre des compétences facultatives

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI**TOURISME :**

La communauté est compétente pour :

- l'entretien des chemins de randonnée inscrits dans les topo-guides départementaux situés sur le territoire de la communauté,

- la création et la gestion d'un office du tourisme intercommunal dénommé « Office du tourisme du Pays de Laon » et chargé d'assurer :
 - l'accueil et l'information des touristes,
 - l'animation et la promotion touristique,
 - la commercialisation de produits touristiques,
 - la coordination des acteurs locaux du tourisme,
- la création, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques,
- le soutien à l'animation et à la promotion touristique du territoire.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La communauté assure le contrôle des installations individuelles sur son territoire.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

La communauté assure la création et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage.

APPRENTISSAGE DE LA NATATION :

La communauté favorise la pratique de la natation pour les élèves des classes primaires.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 21 juillet 2014

pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté portant adhésion des communes d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et de Deuillet
au Syndicat intercommunal d'aménagement
et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-18,

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2002 modifié portant création du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents,

VU les délibérations des conseils municipaux d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et Deuillet demandant l'adhésion de leur commune au syndicat,

VU la délibération n°14 du comité syndical en date du 28 novembre 2013 se prononçant favorablement sur ces adhésions,

VU les délibérations des conseils municipaux d'Achery, Andelain, Beautor, Benay, Bertaucourt-Epourdon, Charmes, Couvron-et-Aulmencourt, Remigny, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois et Travecy,

CONSIDERANT qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical faite au maire de chaque commune membre, la décision des conseils municipaux de Brie, Crépy, Danizy, La Fère, Fourdrain, Fressancourt, Hinancourt, Liez, Ly-Fontaine, Mayot, Rogécourt, Vendeuil et Versigny est réputée favorable,

CONSIDERANT que les conditions fixées par l'article susvisé du code général des collectivités territoriales se trouvent réunies,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et du sous-préfet de Saint-Quentin,

A R R E T E :

ARTICLE 1ER : Les communes d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et Deuillet sont autorisées à adhérer au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Quentin, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 21 juillet 2014

pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,
Signé : Bachir BAKHTI

Arrêté portant rectification de la composition de la Commission
départementale de la coopération intercommunale

**LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-42 à L.5211-45, R.5211-19 à R.5211-40,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2014 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale,

VU le courrier du 24 juillet 2014 par lequel le Président de l'Union des maires indique qu'une erreur matérielle a été commise dans la transmission de la liste de candidats proposée pour la constitution du collège « au titre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre » et que M. Jean CHABROL, président de la communauté de communes du Val de l'Aisne, doit prendre rang à la place de M. Guy DAMBRE, vice-président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de faire droit à la demande de rectification matérielle du Président de l'Union des maires,

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er} - La composition de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aisne est rectifiée ainsi qu'il suit et se substitue à celle fixée par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2014 :

Au titre des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale départementale (soit 681 habitants) :

- M. Paul GIROD, maire de Droizy,
- Mme Elisabeth CLOBOURSE, maire de Coupru,
- M. Jean-Michel WATTIER, maire de Montigny-sur-Crécy,
- Mme Blandine GRUNDELER, maire de Villers-en-Prayères,
- M. Hervé MUZART, maire de Vierzy,
- Mme Christelle CAS, maire de Roucy,
- M. Luc DEGONVILLE, maire de Manicamp,
- M. Olivier CAMBRAYE, maire de Dorengt.

Au titre des cinq communes les plus peuplées du département (Saint-Quentin, Soissons, Laon, Château-Thierry, Tergnier) :

- Mme Monique RYO, adjointe au maire de Saint-Quentin,
- M. Jacques KRABAL, maire de Château-Thierry,
- M. Antoine LEFEVRE, maire de Laon,
- M. Alain CREMONT, maire de Soissons,
- M. Christian CROHEM, maire de Tergnier,
- M. Dominique FERNANDE, adjoint au maire de Saint-Quentin.

Au titre des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale départementale (soit 681 habitants et plus) :

- M. Nicolas FRICOTEAUX, maire de Rozoy-sur-Serre,
- M. Marcel LALONDE, maire de Chauny,
- M. Gérard DOREL, maire de Bruyères-et-Montbérault,
- M. Jean-Paul COFFINET, maire de Beaurieux,
- M. Michel POTELET, maire de Ribemont.

Au titre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération):

- **M. Jean CHABROL, président de la communauté de communes du Val de l'Aisne,**
- Mme Michèle FUSELIER, présidente de la communauté de communes de Château-Thierry,
- M. Jean-pascal BERSON, président de la communauté de communes de la Vallée de l'Aisne,
- M. Jean-Jacques THOMAS, président de la communauté de communes des Trois Rivières,
- Mme Danièle SERVAS-LENEVEU, présidente de la communauté de communes du Tardenois,
- M. Jean-marie CARRE, président de la communauté d'agglomération du Soissonnais,
- M. Eric MANGIN, président de la communauté de communes du canton de Condé-en-Brie,
- M. Roland RENARD, président de la communauté de communes du canton de Saint-Simon,
- M. Patrick DUMON, président de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumâle
- M. Didier BEAUVAIS, président de la communauté de communes du Val de l'Oise,
- M. Francis KOCK, président de la communauté de communes des Vallons d'Anizy,
- M. Pierre-Jean VERZELEN, président de la communauté de communes du Pays de la Serre,
- M. Paul VERON, président de la communauté de communes de la Thiérache du Centre,
- M. Alexandre de MONTESQUIOU, président de la communauté de communes de Villers-Cotterêts et de la forêt de Retz,
- M. Guy PAQUIN, président de la communauté de communes des Villes d'Oyse,
- M. Marcel LECLERE, président de la communauté de communes du Pays du Vermandois,
- M. Hugues COCHET, président de la communauté de communes de la région de Guise,
- Mme Marie-Odile LARCHE, présidente de la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon,
- M. Dominique IGNASZAK, président de la communauté de communes de Chauny-Tergnier.

Au titre des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

- M. Daniel DUMONT, président de l'USEDA,
- M. Eric DELHAYE, président de VALOR' AISNE.

Article 2 - REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT ET DE LA RÉGION

Au titre du Conseil Général :

- M. Yves DAUDIGNY, conseiller général du canton de Marle,
- M. Frédéric MATHIEU, conseiller général du canton de La Fère,
- M. Michel COLLET, conseiller général du canton de Bohain-en-Vermandois,
- M. Frédéric MEURA, conseiller général du canton de La Capelle,
- M. Ernest TEMPLIER, conseiller général du canton de Braine.

Au titre du Conseil Régional :

- Mme Anne FERREIRA, conseillère régionale,
- M. Alain REUTER, conseiller régional.

Article 3 - FORMATION RESTREINTE

L'élection des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale dans sa formation restreinte aura lieu lors de la séance d'installation de la commission.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture et les sous-préfets d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Fait à LAON, le 11 août 2014

Signé : Hervé BOUCHAERT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Territoires - Unité Animation droit des sols fiscalité

Décision de M. Pierre-Philippe FLORID, directeur départemental des territoires,
donnant délégation de signature à ses collaborateurs

D E C I S I O N

Par décision du 7 août 2014, délégation est consentie à :

M. Frédéric JACQUES, ingénieur en chef des TPE, chef du service Urbanisme et Territoires,

M. Éric VANGHELUWEN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef adjoint du service Urbanisme et Territoires,

à effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponses aux réclamations en matière de taxe d'aménagement et de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations de construire constituent le fait générateur,

Mme LUGAND Christine, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité animation droit des sols fiscalité,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LUGAND Christine, la délégation consentie sera exercée par **Mme BRAUX Roseline**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de l'unité animation droit des sols fiscalité,

à effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement en matière de taxe d'aménagement et de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations de construire constituent le fait générateur,

Fait à LAON, le 7 août 2014

Le Directeur départemental des territoires,
Signé : Pierre-Philippe FLORID

Service de l'Agriculture

Arrêté relatif aux priorités pour l'attribution des droits à prime
à la vache allaitante issus de la réserve départementale pour la campagne 2014**ARRÊTE****ARTICLE 1 :**

Pour le département de l'Aisne, les priorités d'attribution de droits à prime animale (DPA) issus de la réserve départementale entre les catégories de producteurs du département sont, en application des dispositions inscrites à l'article 6 de l'arrêté du 2 juillet 2007 susvisé, fixées selon l'ordre établi ci-après :

- les jeunes agriculteurs récemment installés avec ou sans les aides à l'installation. Sont considérés comme jeunes agriculteurs les éleveurs de vaches allaitantes installés depuis moins de cinq ans au premier janvier de l'année du dépôt de demande d'attribution de droits PMTVA et n'ayant pas atteint l'âge de quarante ans à la date de leur installation agricole;
- les éleveurs de vaches allaitantes à conforter ;
- les éleveurs de vaches allaitantes pour lesquels un plan de redressement de moins de cinq ans a été validé par la commission « agriculteurs en difficulté » ou par un Tribunal de Grande Instance.

ARTICLE 2 :

Est considéré comme éligible tout éleveur faisant partie de l'une des trois catégories mentionnées à l'article 1 du présent arrêté et remplissant les conditions suivantes :

- avoir un taux de chargement administratif inférieur à 1,4 calculé de la manière suivante : (nombre de droits à prime détenus à titre définitif + référence laitière du producteur divisée par 7 000 litres)/Surface en prairie issue de la déclaration surface de 2013 pour obtenir les aides au titre de la Politique Agricole Commune ;
- détenir un troupeau de vaches allaitantes;
- respecter les règles de bonnes conditions agricoles et environnementales relatives au maintien des prairies permanentes et temporaires en 2013;
- détenir un nombre de vaches allaitantes supérieur ou égal au nombre de droits à prime détenus;
- ne pas avoir fait l'objet d'une reprise autoritaire de droits à primes animales au titre de la campagne 2013.

ARTICLE 3 :

Les attributions de droits PMTVA à titre définitif sont réalisées en tenant compte du nombre de droits disponibles dans la réserve départementale.

Les demandeurs entrant dans la catégorie des cessions-reprises partielles se voient attribués un nombre de droits correspondant à la surface en herbe reprise au cédant multipliée par le nombre de droits à l'hectare d'herbe du cédant.

critères	ATTRIBUTIONS
Respect des critères 2014	2
Nouvel installé aidé	2
Nouvel installé non aidé	1
AgriDiff	2
entre 90 et 100 % d'herbe	4
entre 60 et 90 % d'herbe	2
entre 20 et 60 % d'herbe	1
entre 0 et 20 % d'herbe	0

ARTICLE 4 :

L'attribution est plafonnée :

- par le nombre de droits demandés;
- par le respect du taux de chargement administratif défini à l'article 2.

La règle de la transparence pour les GAEC est appliquée pour l'attribution des DPA.

ARTICLE 5 :

L'arrêté préfectoral relatif aux priorités fixées pour l'attribution des droits à prime à la vache allaitante issus de la réserve en date du 27 mai 2013 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 28 juillet 2014

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation,
Pour le Directeur départemental des territoires de l'Aisne,
le directeur adjoint,
Signé : Philippe CARROT

Arrêté, en date du 8 août 2014, portant prolongation du mandat
des membres du comité départemental d'expertise

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le mandat des membres du comité départemental d'expertise, définit à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2011 modifié, nommés pour une durée de trois ans à compter de cette date, est prolongé jusqu'au 20 juin 2015.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 8 août 2014

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation
Le Directeur départemental des territoires
Signé : Pierre-Philippe FLORID

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 en matière de contentieux et gracieux fiscal par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON

Le comptable, responsable du SIP-SIE de HIRSON

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M.Samuel CALLIN Inspecteur des finances publiques , adjoint à la responsable du SIP-SIE de HIRSON, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 euros

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 euros ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 €

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M SYMZAK Jean-Marie	contrôleur	10 000 €	5 000,00 €	10 mois	10 000 euros
Mme DE CONCEICAO Isabelle	contrôleur	10 000 €	5 000,00 €	10 mois	10 000 euros
M PERIEL Nicolas	contrôleur	10 000 €	5 000,00 €	10 mois	10 000 euros
Mme PLISSON Elisabeth	agente	2 000,00 €	2 000,00 €	10 mois	3 000 euros

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CABARET Evelyne	contrôleur	5 000 €	10 mois	10 000 euros
PERTIN Rodolphe	agent	2 000,00 €	10 mois	3 000 euros
WATREMEZ Grégory	agent	2 000,00 €	10 mois	3 000 euros

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
COLLET Jean-Luc	contrôleur	10 000,00 €	5000 euros
HANON Ghislain	contrôleur	10 000,00 €	5000 euros
KOPEC Aurélie	contrôleur	10 000,00 €	5000 euros
WATREMEZ Grégory	agent	2 000,00 €	2000 euros
CHOQUET Chantal	agent	2 000,00 €	2000 euros
ORFANI Véronique	agent	2 000,00 €	2000 euros
LIEVIN Jean-Paul	agent	2 000,00 €	2000 euros

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de l'Aisne.

A HIRSON le 23 juillet 2014

Le comptable, responsable du SIP-SIE de HIRSON
Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Signé : Mylène MARCHAL

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des Impôts actualisée au 1^{er} septembre 2014

Nom-Prénom	Responsables des services
ROBLET Olivier ROUCAUTE Sonia LEMPEREUR Jean-Pierre BOULOGNE Michel	Service des impôts des particuliers : CHATEAU-THIERRY LAON SAINT-QUENTIN SOISSONS
NOIROT Christophe BONNEFOI Gérard ROCHE Alain	Service des impôts des entreprises : CHATEAU-THIERRY LAON SAINT QUENTIN

POYDENOT François-xavier	SOISSONS
Noms-prénoms	Responsables des services
DANGUIRAL Patricia RIGOLLET Philippe LIENARD Jean-luc CARRARA Jean LOURDOU Alain	Services de publicité foncière : CHATEAU THIERRY LAON HIRSON SAINT-QUENTIN SOISSONS
MARTINS Jacinta/ GRENIER Jean-Pierre GASNOT flore/ MARTINET Jean-Marie	Pôles de contrôle et d'expertise/brigades de vérification SAINT-QUENTIN SOISSONS
RABERGEAU François	Centre des Impôts Fonciers LAON
RABERGEAU François	BANT HIRSON
RENARD Michel	Pôle de recouvrement spécialisé LAON
BOULNOIS Jocelyne ROHART Philippe MARTIN Sarah JAPIN Raphael LEBOUCHER Gaëtan THEVENIN Jean-luc FABING Jérôme CANTORO Laurence FRERE Alexis GUIDEZ Laurent DELCROS Sébastien DAIGNIEZ Fabienne DEBALLE Delphine GALVANI Max SALENGROS Martine MEZRISSI Amina PAMBOU Georges DEVILLERS Pascal MARTIN Charles BARDOULAT Colette COSSARD Guillaume	Trésoreries : ANIZY LE CHÂTEAU BOHAIN CHARLY SUR MARNE CONDE EN BRIE COUCY-LE-CHÂTEAU GUIGNICOURT LA CAPELLE LA FERRE LE NOUVION EN THIERACHE LIESSE MARLE MOY-DE-L' AISNE RIBEMONT ROZOY SUR SERRE TERGNIER VIC-SUR-AISNE VAILLY-SUR-AISNE VERMAND VERVINS VILLERS-COTTERÊTS SAINT-SIMON

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Entreprises d'HIRSON par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON, à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure au nom du comptable

Le comptable du Service des Impôts des Entreprises d'HIRSON ,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des Entreprises d' HIRSON** dont les noms suivent :

- M. Jean-Marie SYMZAK, contrôleur principal des Finances Publiques
- Mme Isabelle DE CONCEICAO, contrôleuse des Finances publiques
- M. Nicolas PERIEL, contrôleur des Finances Publiques

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A HIRSON, le 23 juillet 2014

Le Comptable du Service des Impôts des Entreprises,
Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Signé : Mylène MARCHAL

Décision de délégation de signature accordée le 23 juillet 2014 aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des particuliers d'HIRSON par Mme Mylène MARCHAL, responsable du SIP-SIE d'HIRSON, à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure au nom du comptable

Le comptable du Service des Impôts des Particuliers d'HIRSON ,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des particuliers d' HIRSON** dont les noms suivent :

- Mme Évelyne CABARET , contrôleuse principale des Finances Publiques
- M. Rodolphe PERTIN, agent des Finances Publiques

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A HIRSON, le 23 juillet 2014

Le Comptable du Service des Impôts des Particuliers,
Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Signé : Mylène MARCHAL

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE PICARDIE**

Service Energie, Climat, Logement et Aménagement du Territoire

Réseau de Distribution d'Énergie Électrique
Commune de La Ville aux Bois lès Dizy
Raccordement électrique interne du parc éolien de « La Ville aux Bois lès Dizy »
ENERTRAG Aisne IX SAS

Approbation du projet d'exécution n°A24-02-013

Le préfet de l'Aisne,

Vu le code de l'énergie,

Vu le décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, et notamment son article 24,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2014 portant délégation de signature au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2014 de subdélégation de signature,

Vu le dossier de demande en date du 27 juin 2014 présenté par la société « ENERTRAG Aisne IX SAS », Cap Cergy - Bâtiment B – 4/6 rue des Chauffours - 95015 Cergy et concernant, sur le territoire de la commune de La Ville Aux Bois Lès Dizy, la construction d'un réseau inter éolien pour le parc éolien de La Ville Aux Bois Lès Dizy,

Vu les avis exprimés au cours de la consultation lancée le 27 juin 2014,

Considérant que les avis :

- du maire de La Ville Aux Bois Lès Dizy,
- du président de la communauté de communes des Portes du Thiérache,
- du président de l'USEDA,
- de France Télécom Orange,
- de ERDF-GRDF,
- de GRTgaz,

n'étant pas parvenus dans le délai imparti défini au décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011, sont réputés donnés,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie chargé du contrôle des réseaux d'alimentation générale en énergie dans la région Picardie.

ARRÊTE

Article 1 :

Le président de la société « ENERTRAG Aisne IX SAS », Cap Cergy - Bâtiment B – 4/6 rue des Chauffours - 95015 Cergy, est autorisé à exécuter les ouvrages prévus dans son dossier présenté le 27 juin 2014 et concernant, sur le territoire, sur le territoire de la commune de La Ville Aux Bois Lès Dizy, la construction d'un réseau inter éolien pour le parc éolien de La Ville Aux Bois Lès Dizy, à charge pour lui de respecter les dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques aux quelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Article 2 :

Les services devront être avisés au moins 10 jours à l'avance du commencement des travaux.

Article 3 :

La coordination ses travaux sera assurée en application de l'article L.113-7du code de la voirie routière.

Un plan de signalisation temporaire sera proposé aux services chargés des pouvoirs de police de circulation. Les arrêtés de restriction et de réglementation temporaire de circulation seront obtenus avant le démarrage des chantiers.

Les autorisations relatives à l'urbanisme devront être obtenues.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée au président de la société « ENERTRAG Aisne IX SAS », Cap Cergy - Bâtiment B – 4/6 rue des Chauffours - 95015 Cergy.

Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la l'Aisne, affichée dans la mairie de la commune de La Ville Aux Bois Lès Dizy pendant une durée minimale de deux mois.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens (14, rue Lemerchier - 80011 Amiens Cedex) dans le délai de deux mois à compter de l'exécution des mesures de publicité mentionnées ci-dessus et cela, conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative.

Copie de la présente autorisation sera adressée :

- au préfet de l'Aisne,
- au président du conseil général de l'Aisne,
- au maire de La Ville Aux Bois Lès Dizy,
- au président de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne,

Fait à Amiens, le 5 août 2014

Pour le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie
Le chargé de mission électricité
Signé : Dominique DONNEZ

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PICARDIE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME**

Ressources humaines, Formation professionnelle et concours

Subdélégation de signature en matière domaniale et gestion des patrimoines privés
donnant délégation de signature aux collaborateurs de M. Gilbert GARAGNON,
Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Par délégation, le Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 5 août 2014 accordant délégation de signature à M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne,

ARRETE

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à M. Gilbert GARAGNON, Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 août 2014 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne, sera exercée par M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques, directeur du pôle de la gestion publique, et par M. Jean-Charles PARIS, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du domaine.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Didier KLEIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division du domaine.

Art. 3. - Délégation de signature est accordée de manière permanente à Mme Noëlle TOBOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 août 2014 susvisé.

Art. 4. - Délégation de signature est accordée de manière permanente aux fonctionnaires de catégorie B et C suivants, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 août 2014 susvisé, à l'exception de la signature des comptes de gestion et des requêtes adressées aux tribunaux :

- Mme Joëlle HERBET-CHELLE, contrôleur principale des finances publiques ;
- Mme Sylviane JOURDIN, contrôleur principale des finances publiques ;
- Mme Corinne KOENIG, contrôleur principale des finances publiques ;
- Mme Elisabeth RICHARD, contrôleur principale des finances publiques ;
- Mme Marie-Christine CAILLEUX, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Nathalie QUENTIN, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Bénédicte FAUCHEZ, agente d'administration principale des finances publiques ;
- M. Stéphane BRAILLY, agent d'administration des finances publiques.

Art. 5. - Le présent arrêté s'applique à compter du 5 août 2014, date d'installation dans ses fonctions de M. Gilbert GARAGNON et abroge et remplace à cette date le précédent arrêté pris par Mme Isabelle MARTEL en date du 26 août 2013.

Art. 6. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de Picardie et de la Somme.

Fait à Amiens, le 5 août 2014,

Pour le Préfet,
L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme,
Signé : Gilbert GARAGNON

**Gestion des patrimoines privés – Département de l'Aisne
Subdélégation de M. GARAGNON au 05/08/2014
SPECIMEN DE SIGNATURES**

M. Pascal FLAMME	
M. Jean-Charles PARIS	
M. Didier KLEIN	
Mme Noëlle TOBOT	
Mme Joëlle HERBET-CHELLE	
Mme Sylviane JOURDIN	
Mme Corinne KOENIG	
Mme Elisabeth RICHARD	
Mme Marie-Christine CAILLEUX	
Mme Nathalie QUENTIN	
Mme Bénédicte FAUCHEZ	
M. Stéphane BRAILLY	

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Services à la Personne

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le N° SAP/803470228 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail,
au nom de l'entreprise DUPONT Romuald à VERVINS

CONSTATE,

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne, le 28 juillet 2014, par Monsieur Romuald DUPONT, en qualité de gérant de l'entreprise DUPONT Romuald dont le siège social 6 / 1 avenue Paul Doumer – 02140 VERVINS et enregistré sous le n° SAP/803470228 pour les activités suivantes :

Les activités de Services à la personne relevant de la déclaration :

- Cours à domicile,
- Assistance informatique et Internet à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre du redressement productif - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13, ou faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif - 14, rue Lemerchier - 80000 AMIENS.

Fait à Laon, le 6 août 2014.

Po/ le préfet et par délégation,
Po / le responsable de l'unité territoriale de l'Aisne,
L'attaché principal,
Signé : Mustafa METARFI

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le n° SAP/512606799 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail,
au nom de l'entreprise HANOTEAU Nicolas « Nicolas services » à LUZOIR

CONSTATE,

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne, le 24 juillet 2014 par Monsieur Nicolas HANOTEAU, en qualité de gérant de l'entreprise HANOTEAU Nicolas « Nicolas services » dont le siège social 2 rue de la Chapelle – 02500 LUZOIR et enregistré sous le n° SAP/512606799 pour les activités suivantes :

Les activités de Services à la personne relevant de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage,
- Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains",
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Soutien scolaire à domicile,
- Cours à domicile,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Livraison de courses à domicile,
- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Soins et promenade d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,
- Assistance administrative à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre du redressement productif - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13, ou faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif - 14, rue Lemerchier - 80000 AMIENS.

Fait à Laon, le 7 août 2014

Po/ le préfet et par délégation,
Po / le responsable de l'unité territoriale de l'Aisne,
L'attaché principal,
Signé : Mustafa METARFI

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le n° SAP/512290107 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail,
au nom de l'EURL Couleur jardin à BOUCONVILLE VAUCLAIR

CONSTATE,

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne, le 15 juillet 2014 par Monsieur Cédric PHILIPPOT, en qualité de gérant de l'EURL Couleur jardin dont le siège social 2 bis rue de la Bove – 02860 BOUCONVILLE VAUCLAIR et enregistré sous le n° SAP/512290107 pour les activités suivantes :

Les activités de Services à la personne relevant de la déclaration :

- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage,
- Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains",
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Aisne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre du redressement productif - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13, ou faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif - 14, rue Lemerchier - 80000 AMIENS.

Fait à Laon, le 8 août 2014.

Po/ le préfet et par délégation,
Po / le responsable de l'unité territoriale de l'Aisne,
L'attaché principal,
Signé : Mustafa METARFI

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES

PAE – Service Tabac

Fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent.

Vu l'article 8 du décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés.

Vu l'article 568 du code général des impôts et 289§41 de l'annexe II du même code.

ARRÊTE

Article 1er : Il est décidé la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n°0200172 W situé 155, Chaussée Brunehaut à CONDREN (02700) à compter du 01/08/2014.

Une information sera effectuée auprès de la Chambre syndicale des débitants de tabac du département de l'Aisne.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens le 4 août 2014

Le Directeur régional des douanes
Signé : Pierre GALLOUIN